

Fiche SAN – BTP ***Travaux en extérieur***

En cette période d'épidémie du Coronavirus, la priorité des entreprises doit porter sur ces mesures de prévention protégeant la santé de leurs collaborateurs, conformément aux responsabilités des employeurs et les inciter à veiller sur leur santé, leur sécurité et celle de leur entourage.

La présente fiche liste les mesures urgentes et spécifiques à mettre en oeuvre pour assurer les conditions sanitaires nécessaires aux personnels du BTP **appelés à travailler en extérieur.**

Dans le contexte de la crise sanitaire exceptionnelle que nous traversons, la mise en oeuvre de ces mesures est une condition incontournable à la reprise des activités du BTP. **Il appartient à chaque entreprise d'évaluer sa capacité à s'y conformer et de prendre des dispositions nécessaires.**

Chaque entreprise s'engage à appliquer ce protocole.

Chaque entreprise s'engage à proposer à ses employés de réaliser un test de dépistage COVID-19 pour la reprise du travail puis tous les 5 jours.

En outre, chaque entreprise de 10 salariés et plus, s'engage à accueillir une équipe de l'Agence de Santé et à proposer à ses employés de réaliser un test de dépistage COVID-19 pour la reprise du travail puis tous les 5 jours.

1. MESURES ORGANISATIONNELLES

Pour faciliter la mise en oeuvre des mesures de distanciation proposées ci-après :

- **dimensionner plus largement** que d'ordinaire les emprises réservées au chantier pour les travaux, les stocks, les circulations, les stationnements de manière à éviter les croisements de flux;
- **limiter au strict nécessaire** le nombre d'intervenants sur le chantier, par exemple en décalant les interventions des entreprises ou des équipes de l'entreprise dédiée à des tâches spécifiques autant que possible, les travaux propres à chaque corps de métiers devront être programmés à des jours différents;
- **éviter autant que possible la coactivité** et l'interférence entre entreprises sur le chantier, voire entre personnes affectées à différentes activités en définissant des zones différentes d'intervention réservées pour chacun(e);
- **favoriser** l'arrivée en décalage des équipes dédiées à des tâches différentes sur chantier;

- **faire aménager des espaces** de stationnement en nombre suffisant, dans l’emprise du chantier ou à proximité de la base-vie, si le personnel se rend sur le chantier au moyen de plusieurs véhicules;
À défaut respecter les règles de distanciation et de port des protections si le transport se fait à plusieurs avec des véhicules de l’entreprise.
- **faire respecter en permanence** la distanciation individuelle de 2m minimum dans les installations de chantier, les circulations et aux postes de travail, exemple : en isolant chaque poste de travail au moyen de barrières physiques (construction d’un ouvrage, pose de tubes, etc.), par une zone de distanciation à destination des autres intervenants présents.
- **organiser les circulations** afin d’éviter le croisement des personnes, par exemple en créant des sens de circulation différenciés (aller – retour, circuit);
- **informer les riverains** et les tiers des mesures organisationnelles prises (liées à la distanciation notamment) et de leurs conséquences sur les délais et le déroulement du chantier;
- **désigner un référent** “COVID-19” pour l’entreprise et par chantier, qui peut coordonner les mesures à mettre en oeuvre et à faire respecter;
- **assurer un affichage fort et visible des consignes sanitaires, protégé pour résister aux intempéries (plastifier les affiches par exemple);**
- **organiser** les mises à disposition du matériel et des fournitures pour réduire au minimum les passages;
- **prévoir** si possible un stockage des fournitures et matériaux pour plusieurs jours sur chantier ou dans les véhicules;
- **privilégier** l’arrivée du personnel directement sur le chantier;
- le cas échéant, organiser une logistique centralisée pour alimenter les chantiers (livraison par le dépôt et les fournisseurs directement sur chantier);
- **privilégier** les modes de transport individuel;
- pour les chantiers en extérieur, avant chaque début de tâche, vérifier que les modes opératoires permettent de respecter la distance;
- pour les chantiers extérieurs, le port du masque n’est pas obligatoire, **sauf** en cas de travail à moins de 2 mètres d’une autre personne et si des croisements d’employés sont inévitables;
- **pour les travaux exposés** aux intempéries, l’association d’un écran facial ou d’une visière est recommandée pour protéger le masque de la pluie;
- dans la mesure du possible, les outils nécessaires ne doivent pas être partagés; en cas d’impossibilité, désinfecter avant chaque nouvelle utilisation;
- **pour les temps de repos**, interdire les regroupements des personnes, ne pas partager de boissons et de nourritures et maintenir en permanence une distanciation.
- **imposer** le lavage régulier des mains.

NB : le conseiller technique de la sécurité civile auprès du Préfet, le directeur des services Territoriaux des Travaux Publics et l’ADS peuvent répondre le cas échéant aux questions liées aux protocoles spécifiques et aux process à mettre en place.

Visa de l’entreprise

2. MESURES SANITAIRES

COVID-19

CORONAVIRUS, SE LAVER LES MAINS POUR SE PROTÉGER DANS L'ATELIER ET SUR LE CHANTIER DU BTP

✓ Étape 1



Rincez-vous bien les mains

✓ Étape 2



Utilisez du savon

✓ Étape 3



Frottez pendant 30 secondes

✓ Étape 3



Nettoyez la zone entre vos doigts

✓ Étape 3



Nettoyez également vos ongles

✓ Étape 4



Rincez-vous bien les mains

(Conseils à afficher près des points d'eau)

CORONAVIRUS,

PORTER EFFICACEMENT SON MASQUE POUR SE PROTÉGER DANS L'ATELIER ET SUR LE CHANTIER DU BTP

- 1 Se laver les mains à l'eau et au savon ou avec un gel hydroalcoolique.
- 2 Repérer le haut (barrette nasale).
- 3 Passer les élastiques derrière la tête, de part et d'autre des oreilles.
- 4 Vérifier que le masque couvre bien le menton.
- 5 Ajuster le masque en pinçant la barrette sur le nez.
- 6 Tester l'étanchéité : couvrir le masque avec les mains et inspirer ; le masque doit se plaquer sur le visage.
- 7 Après usage, retirer le masque par l'arrière par les attaches et le jeter. Ne touchez pas la partie qui couvre votre visage.
- 8 Se laver les mains.



(Conseils à afficher dans les bureaux, dépôts, ateliers, bases vie et bungalows de chantier)



En complément de la mobilisation sur la Covid-19, une attention particulière doit être maintenue sur tous les risques « traditionnels » des chantiers, et en particulier les risques de chute, de heurt, ceux liés à l'électricité, aux engins, aux produits chimiques, au port de charge et aux postures.



Les déchets EPI doivent être jetés dans des doubles sacs entreposés 24 h avant élimination via la filière des ordures ménagères.



La désinfection des outils partagés est strictement obligatoire pour limiter les risques de contamination manu-portée.



Préconiser le changement de vêtement pour chaque employé à la fin de chaque journée de chantier.